

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **87 (1951)**

Heft 34

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R.: *Assemblée des délégués.* — *Commissions de presse et de conférences.* — Vaud: *Postes au concours.* — *Comptes du Congrès de Lausanne.* — *Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine.* — *Appel de Madagascar.* — *Nécrologie: † Mme R. Maillard; † E. Guex.* — *Université populaire de Lausanne.* — Genève: U. I. G. M.: *Assemblée générale du 26 septembre.* — U. A. E. E.: *Trois communications.* — *Educateurs protestants.* — Neuchâtel: *Rapports sur l'activité des sections en 1950.* — Jura bernois: *Maîtres secondaires.* — *Une retraite, un deuil.* — *Communiqué: Centres d'entraînement.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. M.: *L'ouverture de la classe le lundi matin.* — Marcel Chantrens: *Le civisme aux examens pédagogiques des recrues.* — *Le développement du ciné scolaire.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Yverdon, le 29 septembre 1951

Présidence : G. Delay, président.

1. **Educateur et Bulletin corporatif.** Le président rappelle que, depuis longtemps, cette question est l'objet des préoccupations du Comité central, qu'elle a nécessité de longues études et que les propositions actuelles semblent opportunes puisque, de toute façon, une augmentation du prix de l'abonnement est inéluctable.

Chabloz insiste sur les avantages que présente le nouveau format : le principal est qu'il accroît considérablement la place dont pourraient disposer les rédacteurs et partant, possibilité de mieux suivre l'actualité, de varier les articles d'un même numéro, de faire paraître moins longs les articles d'une certaine dimension ; le fait de disposer de caractères typographiques différents permet de mettre en valeur ce qu'on publie ; l'importance et la régularité de la partie pratique amèneront de nouveaux collaborateurs en encourageant les anciens ; le nouveau format ferait de notre modeste bulletin un journal où la publicité pourrait augmenter nos ressources de façon sensible ; enfin le changement en lui-même paraît souhaitable en nous arrachant à la routine de toujours.

Willemin appuie Chabloz ; il faudrait disposer de plus de place pour que le rédacteur puisse s'exprimer plus souvent.

Pulfer constate que le prix du papier a subi ces derniers temps des augmentations successives considérables et la main-d'œuvre, dans l'imprimerie, se trouve au bénéfice d'importantes améliorations de salaire. Si nous en restons au journal actuel, il faut compter sur une augmentation de 10 000 fr. par an, soit environ 3 fr. par abonné, ce qui porterait la cotisation totale à la S. P. R. à 13 fr. 50. Pour le nouveau format, c'est 15 fr. qui seraient indispensables, d'autant plus que les comptes de l'« Educateur » accusent ces dernières années des déficits croissants.

Une discussion nourrie et prolongée s'engage. Les porte-parole des sections expriment leur perplexité personnelle et celle de leurs commettants. Le nombre de ceux qui ont donné une réponse aux appels lancés par le Bulletin a été minime et les sondages effectués çà et là ont été très fragmentaires ; de plus les avis sont contradictoires. Le nouveau format ne semble pas être apprécié : on lui préfère le format de poche ou format « sac-à-main » actuel. A l'argument de la quantité s'oppose celui de la qualité, avec prière aux rédacteurs d'utiliser leurs grands ciseaux pour abréger les développements insuffisamment compendieux. Cependant quelques propositions rallient l'unanimité : le journal doit continuer sous une forme ou sous une autre, sans amoindrissement ; la partie pratique détachable est souhaitée par tous, mais on la voudrait imprimée d'un seul côté, le verso étant laissé en blanc ou occupé par de la publicité ou même par la partie corporative — comme je vous le dis !

Tous les arguments ont passé au crible, mais sans passion et avec courtoisie. L'argument financier a tenu une large place, mais il n'a tout de même pas été envahissant au point d'étouffer toute la discussion. Il va sans dire que les dirigeants de nos associations ne pouvaient de gaieté de cœur le négliger et au moment où tout augmente, sauf nos traitements, il leur était difficile de revenir devant les sections en proposant une grosse augmentation de la cotisation centrale. Sans forcer la vérité, je crois que le raisonnement de la majorité était : Faisons ce qu'il faut, mais pas plus.

Le vote intervient enfin : par 26 voix contre 8, l'ancien format est maintenu ; la cotisation centrale est fixée à 13 fr. 50 par 18 voix contre 12 voix à la proposition du comité, laquelle était de 15 fr.

A l'unanimité, l'assemblée laisse au comité le soin d'examiner et de fixer l'indemnité versée aux rédacteurs.

Pulfer et **Chabloz** rapportent ensuite sur les commissions de presse et de conférence ; nous parlons ci-dessous de façon plus détaillée de leur exposé.

En fin de séance, le président parle brièvement des congrès auxquels il a participé cet été : congrès du Syndicat national de France à St-Malo et congrès de la F.I.A.I. à Hyères.

Une modeste collation a réuni ensuite les délégués, avant la séparation. Merci aux collègues d'Yverdon qui avaient fort bien organisé la réunion.

G. W.

COMMISSIONS DE PRESSE ET DE CONFÉRENCES

A l'assemblée des délégués, le Comité a présenté ses conclusions au sujet de l'action de presse introduite dès 1947.

Les commissions cantonales ont tenté, pas toujours avec succès, d'intervenir dans les quotidiens par des articles documentaires, des mises au point, des rapports reflétant les préoccupations du corps enseignant, etc. Il n'a pas paru au Comité actuel que les objectifs proposés aient été pleinement atteints et il est suggéré aux sections cantonales de développer cette activité sous la forme qu'elles jugeront op-

portune. Il apparaît de toutes façons nécessaire que les comités cantonaux supervisent l'activité des commissions pour qu'une certaine harmonie règne dans l'action entreprise.

Cette action peut être utilement complétée par un groupe de conférenciers qui se rendraient à l'appel de réunions de parents, des commissions scolaires, des collègues eux-mêmes. De bonnes expériences ont été faites, et plusieurs de nos collègues vaudois sont actuellement disposés à collaborer dans ce sens. S'il en est d'autres, qu'ils se fassent connaître, pour que puisse être établie une liste de conférenciers, avec les sujets qu'on désire traiter.

André Chabloz a accepté de diriger cet effort et de faire part à ses collègues de ses expériences.

Commissions de presse, commissions de conférences, il y a là une tâche d'information qu'on ne peut négliger. Trop de préjugés dont journellement nous subissons les conséquences s'accréditent dans le public. Cependant, une telle action ne peut être improvisée, et le Comité demande que dans chaque section cantonale une équipe spécialisée se voue à cet effort plus que jamais nécessaire.

P.

VAUD

POSTE AU CONCOURS

Délai : 6 octobre 1951.

Institutrice primaire : **Morges** (entrée en fonctions : 15 avril 1952).

COMPTES DU CONGRÈS S. P. R. LAUSANNE 1950

Rapport de vérification.

« La commission de vérification composée de MM. Pasche Robert et Pache Marcel a procédé, le 4 avril, au pointage minutieux de toutes les pièces comptables de la comptabilité du Congrès S.P.R. Elle se plaît à relever l'exactitude des comptes et l'excellente tenue des livres. Elle félicite le caissier Pierre Vuillemin et le remercie pour son travail. »

La participation à ce Congrès fut des plus réjouissantes, puisque 1200 personnes y prirent part. Voici quelques chiffres tirés des comptes :

Subsides accordés		Participation des sections S. P. R.	
Etat de Vaud	Fr. 4000.—	S. P. V.	Fr. 1378.—
Ville de Lausanne	3000.—	S. P. J.	586.—
Etat de Neuchâtel	400.—	S. P. N.	445.—
Etat de Berne	400.—	U. I. G.	207.—
Etat de Genève	300.—	U. I. G.	159.—
Fonds nat. arts et lettres	500.—	U. A. E. E.	86.—
	<u>Fr. 8600.—</u>		<u>Fr. 2861.—</u>

Produit des cartes de fête : Fr. 14 530.—

Subside extraord. S. P. V.	600.—
Subside extraord. S. P. R.	500.—
	<u>Fr. 1100.—</u>

RÉCAPITULATION DES COMPTES

			<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
CAISSE	14 168.68	14 168.68	—	—
Compte ch. postal	29 637.80	29 637.80	—	—
Sub. / P. & P.	130.65	11 028.45		10 897.80
Bureau	5 018.40	17 702.50		12 684.10
Divertissements	9 127.70	568.66	8 559.04	—
Presse	598.45	598.45	—	—
Logements et subsist.	12 120.14	2 236.70	9 883.44	
Exposition	3 933.12	515.10	3 418.02	
Réception	1 721.40	—	1 721.40	
	76 404.34	76 404.34	23 581.90	23 581.90

Nous nous faisons un plaisir de remercier encore ici tous ceux qui ont collaboré à la pleine réussite de ce Congrès. Notre vive gratitude va spécialement aux membres de la section S. P. V. de Lausanne et à ses collaborateurs compétents et au collègue R. Michel, alors président de la S. P. R. P. G.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE

Cette association a tenu à Lausanne le 8 septembre dernier ses asises annuelles. La salle Tissot était comble et l'on comptait au nombre des invités M. A. Martin, chef de service de l'ens. primaire, M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales ainsi qu'une forte délégation du corps inspectoral.

Après les souhaits de bienvenue, la présidente, Mlle Valentine Soutter, de Lausanne, rappela la mémoire de M. l'inspecteur Cornaz qui fut un ami sincère de l'école enfantine.

Le rapport présidentiel, court et condensé, montra d'une façon frappante tout le travail accompli par notre comité au cours de ce dernier exercice et c'est un plaisir de relever ici quelques-unes de ses initiatives. Ce fut d'abord, en janvier, une audition de chansons d'enfants donnée à Lausanne par nos collègues genevoises. En février, soixante-dix collègues se réunissaient à l'Ecole normale et suivaient avec un intérêt passionné les travaux de plusieurs groupes d'enfants : imprimerie et linogravure, dessin à la craie, écriture au pinceau, déchirage et construction de papier.

Puis ce fut le cours de dessin de M. Pahud, accordé par le Dép. de l'instruction publique et suivi avec enthousiasme par quatre-vingt-dix collègues venues de tous les points du canton.

Notre comité collabora aussi à l'organisation du concours O. S. L. J. destiné à obtenir des récits à la portée de nos petits et à la préparation de la jolie brochure « Le perroquet et le chat trop gourmand » entièrement illustrée par des enfants.

Enfin, pour réaliser un vœu souvent exprimé, notre présidente nous annonça qu'une maison d'édition va éditer de jolies gravures cor-

respondant aux difficultés orthographiques et destinées à illustrer notre matériel de lecture !

Mlle Soutter, après les trois années statutaires, rentre dans le rang. Ses collègues tiennent à lui dire ici toute leur reconnaissance pour tant de réalisations pratiques, pour son dynamisme, son esprit ouvert à toutes les idées susceptibles de nous enrichir et d'améliorer notre travail auprès des petits.

C'est avec joie que nous voyons entrer au comité Mlle Marthe Magnenat, dont le travail consciencieux à la commission des retraites est connu de chacune d'entre nous.

M. Robellaz, président S. P. V., nous apporta ensuite le salut de notre marraine. Il se plut à relever les progrès réalisés ces dernières années par l'école enfantine et nous donna quelques précisions sur la question des retraites et de l'assurance-maladie.

Deux conférences étaient au programme de cette journée : l'une de M. Rouchy, de Paris sur ce sujet : « Les marionnettes, ce qu'elles peuvent apporter à nos petits », la seconde de M. Oscar Ramuz : « C.-F. Ramuz à Weimar et à Paris ».

En résumé, bonne et fructueuse journée !

Une participante.

DE MADAGASCAR : APPEL D'UNE COLLÈGUE

Majunga, le 3 septembre 1951.

Au Corps enseignant du canton de Vaud

Une institutrice vaudoise s'adresse à vous de l'île de Madagascar où elle est venue diriger, pour un an et demi, une école de la Mission protestante. Ce n'est pas pour vous raconter des histoires de caïmans ou de noix de coco, mais pour vous parler d'histoire biblique, figurez-vous. Nous sommes privés de livres ici, que c'en est impensable en Suisse... privés de matériel que c'en est inimaginable. En songeant à tous les manuels d'histoire biblique qui viennent de passer de mode dans le canton de Vaud, en songeant à tous ces livres voués à la solitude poussiéreuse de certains rayons des armoires scolaires ou relégués simplement chez les écoliers, il m'est venu l'idée audacieuse de vous écrire, de vous réclamer ces manuels pour nos élèves malgaches.

Voici : Avec l'autorisation du Département de l'instruction publique, je vous demande de bien vouloir recueillir ces livres et de les envoyer au plus tôt, disons avant le 1er décembre, au Secrétariat de la Mission de Paris, Petit-Baulieu 4, à Lausanne. Si nous recevons assez de livres, nous pourrions en faire cadeau à d'autres écoles ; ce serait une immense joie !

Déjà, je vois Rafieferana ou Razafilahy feuilletant un livre portant un nom de chez nous, y découvrant des illustrations qu'ils jugeront magnifiques, y déchiffrant le texte (ils parlent français)...

C'est pourquoi, certaine de votre compréhension et de votre amabilité, je vous dis à l'avance un joyeux merci !

Marie-Jeanne Cuany.

NÉCROLOGIE

† **Mme Rose Maillard.** A Corsier, on a rendu les derniers devoirs à Mme Rose Maillard, ancienne institutrice, épouse de Fritz Maillard, décédé en 1950, dont le souvenir reste profond dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Brevetée en 1905, Mme Maillard fit des remplacements à Essert-sous-Champvent et Villars-Lussery, avant d'être nommée à Cheseaux. De 1909 à 1916, elle enseigna à Vevey, puis à Corsier de 1916 à 1934, année où elle prit sa retraite.

Mme Maillard était une forte personnalité, dont on admirait les qualités du cœur et de l'esprit, la touchante modestie, la générosité agissante. Elle savait reconforter, aider dans le meilleur esprit chrétien.

Educatrice de talent, pédagogue pleine de bon sens, cette qualité qui fait de plus en plus défaut, Mme Maillard supporta de douloureuses épreuves avec sérénité et laissera, comme son mari, un souvenir durable. M.

† **Ernest Guex.** Bon nombre d'amis et d'anciens collègues s'étaient réunis lundi 25 juin dans la chapelle du Bois de Vaux à Lausanne pour dire un dernier adieu à M. Ernest Guex.

Né en 1887, breveté en 1907, ce collègue accomplit toute sa carrière dans le petit village de Bussy, au-dessus de Morges. Il mérita pleinement la totale confiance des autorités scolaires, ainsi que celle des parents de ses élèves. Grâce à sa personnalité et à ses dons, le défunt fut un maître qui sut s'imposer jusqu'au bout de sa carrière. D'un caractère aimable, affable et courtois, plein de tact et de délicatesse, il sut comprendre ses élèves et se pencher avec bienveillance sur eux. Il sut aussi garder une personnalité toute de délicatesse, aimant le beau et chérissant le bien, souffrant de l'arbitraire et de la petitesse des hommes avec, toujours devant lui, son idéal : l'épanouissement de l'enfant.

Si M. Guex a rempli pleinement sa tâche vis-à-vis de ses élèves et des autorités, il a encore mis ses nombreuses qualités au service de ses collègues. Le défunt fut pendant de longues années le délégué du district de Morges à l'Assemblée des délégués de la S. P. V. Il y a rempli son mandat avec une conscience qui l'honore et une ponctualité exemplaire. Homme prudent et de grand bon sens, il était très estimé de ses collègues, car il émettait ses jugements avec pondération et ses décisions étaient toujours basées sur la tolérance et la charité. Et c'est pourquoi nous aimions le voir dans les assemblées S. P. V. soit cantonales, soit de district, soit enfin dans les séances combien plus familières du cercle de Villars-sous-Yens, agrandi pour la circonstance des communes voisines. Là, ce collègue, excellent pédagogue, laissait voir tout le beau et le profond de sa personnalité.

Tour à tour, le président de la section S. P. V. de Morges et M. Georges Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, au nom de ses camarades de classe, dirent le suprême hommage à M. Guex et présentèrent leurs condoléances à sa famille. A. G.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

Elle s'adresse à tous ceux qui désirent acquérir une culture générale ou étendre leurs connaissances professionnelles.

Ouverture des cours : 15 octobre 1951. Semestre d'hiver : 15 octobre-début de mars. Le programme des cours est en vente au Secrétariat, rue Pichard 12 (2e étage), tél. 22 43 48.

Finances : 5 fr. par cours semestriel d'une heure hebdomadaire ; 9 fr. par cours semestriel de deux heures hebdomadaires.

Au programme : Arts - littérature - histoire - droit - économie politique et commerciale - mathématiques - sciences.

L'enseignement est donné en général par des professeurs de l'Université.

Se renseigner et s'inscrire au **Secrétariat, rue Pichard 12** (2e ét.), ouvert jusqu'à fin octobre de 16 h. à 19 h. et de 20 h. à 21 h. Dès le 1er novembre de 18 h. à 19 h. et de 20 h. à 21 h. (samedi excepté).

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 SEPTEMBRE

De nombreux collègues ont répondu à la convocation du Comité et le local est comble quand le président ouvre la séance.

Quelques communications du Comité :

Ad. Lagier a représenté les instituteurs genevois aux assises du Syndicat national des Instituteurs de l'Ain.

Nussbaum renseigne l'assemblée sur l'activité de la Fédération du Corps enseignant (assurance-accidents) et sur celle du Cartel des fonctionnaires (allocations d'automne) puis il annonce que nos délégués à la S.P.R. se rendront à Yverdon le 29 septembre pour prendre une décision au sujet de notre journal corporatif.

Relations entre le Département et l'U.I.G. à la suite des interpellations au Grand Conseil.

Le Comité de l'U.I.G. (messieurs) a été convoqué par le Chef du Département au sujet d'articles parus dans le « Bulletin ». M. Picot s'est plaint d'une certaine duplicité dans l'attitude de notre président et du Comité et à l'occasion d'une séance du Grand Conseil, il a laissé entendre que l'ensemble des instituteurs n'approuvaient pas le comité (v. Mémorial). Celui-ci a décidé de ne pas entrer en discussion avec le Département avant de se présenter devant l'assemblée générale, qui doit se prononcer et fixer sa position. C'est le but de la réunion de ce jour.

Nussbaum fait un exposé très clair, très objectif et complet des faits et ouvre la discussion.

Plusieurs collègues approuvent le comité et le félicitent pour son attitude.

G. Willemin montre combien les relations avec le Département pourraient être facilitées et améliorées si les chefs de service se faisaient les défenseurs des revendications du corps enseignant et si le

Chef du département voulait bien les défendre devant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, comme c'est le cas dans d'autres départements.

Roller pense qu'il n'y a pas eu de duplicité dans l'attitude du comité, mais il estime que l'article du 23 juin était inopportun.

G. Piguet rappelle qu'à maintes reprises nous avons apporté au Département une collaboration effective et que, dans la plupart des cas, nos travaux, suggestions et propositions n'ont eu aucune suite.

Une discussion nourrie s'engage et de nombreuses questions sont posées au Comité, questions auxquelles répondent nos collègues Nussbaum, G. Bölsterli et Gaudin. Il est l'heure de conclure et le vote intervient. L'attitude du Comité est approuvée à l'unanimité moins une voix et trois abstentions.

L'assemblée charge ensuite le comité de reprendre la conversation avec le Département, pour autant que celui-ci veuille s'y prêter.

Ad. L.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES TROIS COMMUNICATIONS

Nous vous rappelons que lors de notre assemblée du 26 septembre, il a été décidé d'organiser, cette année encore, une « sortie » à Chouilly. C'est le **jeudi 11 octobre** qu'elle aura lieu.

A cette occasion, Mlle A. Conne remettra à Mlle M. Theiler la traditionnelle channe offerte par le Département de l'instruction publique. Le comité compte sur tous les membres pour venir entourer cette collègue si dévouée.

Inscrivez-vous jusqu'au mercredi 10 octobre auprès de Mlle A. Hermatschweiler (tél. 6 71 50). Rendez-vous dans le hall de la gare, à 13 h. 50. Départ du train : 14 h. 04. D'autre part, les Editions Henn mettent à la disposition des maîtresses enfantines et primaires que cela intéresse, des exemplaires de « Miniatures » vingt petits chants pour les petits, de Fr. Mathil, au prix réduit de 3 fr..

S'inscrire également auprès de Mlle Hermatschweiler.

Enfin, le « groupe d'échanges » reprendra son activité le lundi 22 octobre, à 16 h. 45, à l'École de St-Antoine.

A l'ordre du jour : « Les jeux rythmés ».

M. C.

EDUCATEURS PROTESTANTS

Abraham sacrifiant. Après son grand succès à Cannes, la troupe Jean Bard donnera à la Salle Centrale, les 9 et 10 octobre prochains, la tragédie de Théodore de Bèze « Abraham sacrifiant », avec le concours de Fédor et Nicati de la Comédie et de la Maîtrise Protestante. Billets à Fr. 1.—, 2.—, 3.— et 4.—, en vente à la Salle Centrale.

NEUCHÂTEL

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SECTIONS EN 1950

(Suite)

Neuchâtel. La section est dirigée par un président actif et avisé, M. Richard Reymond. Son rapport relate un travail intense, digne de compliments.

Une note lugubre d'abord : la mort de trois collègues : M. J.-Ed. Matthey membre d'honneur de la S.P.N., Mlle Marie Benz, décédée en fonctions, M. Robert Schüpbach, membre honoraire. Nous regrettons de n'avoir reçu et de n'avoir pu publier la nécrologie que des deux premiers. Le décès de Mme Lucien Durand, née Hélène Renaud, membre du Comité pendant plusieurs années, doit être aussi mentionné.

Neuf assemblées générales ont été convoquées de même que 11 réunions de comité. Ces nombreuses séances témoignent de la vitalité de cette section, du désir de ses membres d'être informés et de discuter des questions qui préoccupent la société actuellement, en particulier celle des salaires et de l'orientation syndicale de la S.P.N. En dehors de ces problèmes obsédants, le comité n'a pas négligé le domaine culturel et a organisé :

1. En collaboration avec le Mouvement Pestalozzi, une conférence sur « La jeunesse juive », par Mme Juliette Pary.
2. Une visite à Lausanne de l'exposition Gauguin et celle de dessins d'enfants, commentée par M. C. Müller.
3. Un exposé sur « L'organisation syndicale », par M. Pierre Reymond.
4. Une causerie de M. Marc Eigeldinger : « Quelques aspects de la poésie française contemporaine ».
5. Un voyage à Genève (aérodrome de Cointrin, vol au-dessus de la ville et du Salève, visite expliquée par M. P. Rossello, directeur-adjoint du B. I. E. de l'Exposition scolaire permanente internationale).

Avec un tact et une objectivité louables, M. Reymond, en tant que membre de la V. P. O. D., a remis la présidence des assemblées d'information syndicale à MM. Ch. Landry et Ch. Zwahlen.

Le « Groupe de travail » s'est réuni quatre fois pour :

- a) étudier les propositions de la Conférence de l'enseignement primaire au sujet de l'appréciation du travail scolaire ;
- b) entendre un exposé de notre collègue M. Chabloz, rédacteur de l'« Educateur », sur le journal « Caravelle » ;
- c) examiner de quelle façon pourrait être accru le nombre d'abonnés à ce journal ;
- d) rédiger quelques articles pour « Caravelle ».

La vente des timbres-impôts a encore augmenté cette année et s'est élevée à la somme appréciable de 24 010 fr., soit 4325 fr. de plus que l'année précédente. La caisse de section a bénéficié par ce fait d'un apport de 480 fr. 20. Voilà qui est appréciable !

En terminant, le président remercie ses collègues du comité de leur travail consciencieux qui a facilité le sien.

Et nous-même félicitons M. Reymond du bel esprit qu'il apporte dans ses délicates fonctions, de son aménité aussi et de son dévouement.

W. G.

JURA BERNOIS MAITRES SECONDAIRES

A la suite des examens qui ont eu lieu à Porrentruy, les collègues suivants ont reçu le diplôme de maître secondaire :

Examen complet : MM. Adatte Germain, Porrentruy ; Cattin Roland, Porrentruy ; Mamie Jean, Courgenay ; Simon Jean-Philippe, La Neuveville.

Examen pratique : MM. Beuchat Raymond, Bonfol ; Montavon Germain, Porrentruy.

Enseignement du chant : M. Germiquet Henri, instituteur, Moutier. L'« Educateur » se joint aux félicitations que la presse jurassienne a adressées à ces Messieurs et forme également des vœux pour leur carrière.

En parcourant la liste ci-dessus, quelques questions jaillissent spontanément de nos lèvres et nous nous permettons de les écrire ici-même : Le Jura sud ne « donne-t-il » plus de maîtres secondaires ? Que font le Vaillon de Saint-Imier, la Vallée de Tavannes, Tramelan ? Qui s'inquiète de ce problème ?

UNE RETRAITE, UN DEUIL

Notre collègue Huguelet, de Moutier, vient d'être admis à la retraite pour raison de santé. Qu'il veuille accepter nos vœux de longues années sereines après avoir accompli fidèlement sa tâche !

A Delémont vient de mourir, dans la force de l'âge, M. Nussbaumer, instituteur en ville. Nous adressons à sa famille notre sympathie.

H. R.

COMMUNIQUÉ CENTRES D'ENTRAÎNEMENT

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active organisent à Genève du 2 au 26 novembre, sous la direction de M. Robert Privat, un stage échelonné de **Jeux dramatiques** destiné aux moniteurs et éducateurs ayant déjà suivi un stage de base des Centres d'entraînement, aux responsables des mouvements de jeunesse (chefs, cheftaines et adjoints), ainsi qu'aux anciens stagiaires d'un cours international de moniteurs.

Le programme comprend l'étude des problèmes éducatifs en rapport avec les jeux dramatiques, le perfectionnement des techniques d'expression (mime, chant, danse, décoration, mise en scène), par des exercices individuels et collectifs, la préparation pratique des stagiaires en vue de l'organisation de loisirs, veillées, soirées ou spectacles pour enfants.

Du 5 au 12 avril 1952, les Centres d'entraînement établiront à Neuchâtel un stage de moniteurs pour colonies de vacances et maisons d'enfants. Le programme comprend l'étude des loisirs éducatifs (enquêtes, étude de la nature, histoires, chant, jeux dramatiques, marionnettes, danses populaires, jeux d'intérieur, veillées), le rôle de l'éducateur (responsabilités, emploi du temps, etc.), la formation pratique et ma-

nuelle (vie matérielle du groupe, entraînement quotidien, jeux de plein air), la vie sociale (pratique des équipes et de la vie en commun, conseils de responsables), etc.

Prière d'adresser toutes demandes concernant ces stages à M. E. Laravoire, président des Centres d'entraînement, rue Calvin 11, à Genève.

VIENT DE PARAÎTRE

Au Septième Ciel... par M. Matter-Estoppey, pièce villageoise en 3 actes. Imprimerie Ganguin & Laubscher, Montreux. Prix Fr. 3.—

Nos sociétés d'amateurs apprécient les pièces gaies, faciles à jouer, ne nécessitant ni costumes coûteux ni décors compliqués. Aussi auront-elles du plaisir à mettre à l'étude la dernière comédie de Mme Matter-Estoppey. Amusante, originale, quoique bien de chez nous, cette pièce, un brin mystérieuse (puisque le héros demeure toujours invisible), terminera en francs éclats de rire, les soirées de cet hiver dans nos villages.

BIBLIOGRAPHIE

Savoir faire votre offre de services, par MM. Ed. Demiéville et A. Guignard. Fr. 4.75 ; 84 pages. Editions Radar, 5 Avenue Th. Flournay, Genève.

Le manuel pratique qui vient de paraître est un guide sûr et un conseiller efficace pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Cette publication contient en effet 34 lettres modèles et 5 tableaux synoptiques ; elle traite également des questions qui préoccupent les candidats, telles que :

- Que pensent les chefs d'entreprises d'une offre de services ?
- Comment se créer des relations ? Les recommandations écrites, etc.
- La graphologie - Les tests - *Le curriculum vitae* - Le contrat.
- Quand offrir ses services ?
- Conditions d'engagement dans les administrations, etc.

Il intéresse principalement tous ceux qui pour la première fois cherchent un emploi, de même que tout employé et employée en quête d'une meilleure situation ; il est également utile aux membres du corps enseignant de nos écoles professionnelles, aux parents, aux chefs d'entreprise, en un mot, à tous ceux qui désirent être orientés sur la manière de rédiger une offre de services moderne et mieux connaître les conditions de placement dans nos entreprises du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou dans nos administrations fédérales, cantonales et communales.

Préfacé par M. R. Stadler, administrateur-délégué de la S. A. des Câbleries et Tréfileries de Cossonay et chef d'entreprise apprécié, l'ouvrage de MM. Demiéville et Guignard est un apport positif à la pratique de l'offre de services moderne et une utile contribution à la cause de tous ceux qui cherchent un engagement en Suisse ou à l'étranger.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'OUVERTURE DE LA CLASSE LE LUNDI MATIN

A La Tour-de-Peilz, les maîtres et maîtresses des classes enfantines et du degré intermédiaire procèdent comme bon leur semble.

Chaque lundi matin, tous les élèves du degré supérieur, des classes primaires supérieures et ménagères se réunissent dans une grande salle avec le corps enseignant. On chante un cantique, puis un pasteur lit quelques brefs passages de la Bible, suivis de commentaires très vivants (il s'agit le plus souvent d'une petite histoire fort bien choisie et fort bien racontée). Une courte prière, une strophe d'un cantique, et les écoliers regagnent leurs salles. La manifestation a duré dix minutes.

Ainsi, chaque semaine commence par un instant de recueillement, au cours duquel les enfants — et les maîtres — ont reçu un « mot d'ordre », des paroles d'encouragement ou de mise en garde.

Les deux pasteurs nationaux et le pasteur libre président à tour de rôle, pendant un mois chacun, cette « mise en train » sérieuse et utile.

A. M.

LE CIVISME AUX EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Des quatre domaines de l'éducation nationale qui font l'objet des investigations, il n'en est peut-être pas qui mérite davantage d'attention que celui du « civisme ».

Il semble tout d'abord qu'on puisse relever une certaine amélioration en ce qui concerne les **connaissances** civiques proprement dites. Nos jeunes gens paraissent mieux au courant des rouages et du jeu de nos institutions. On peut, sans tomber dans le péché d'orgueil, attribuer ce progrès à la pratique de cet enseignement concret auquel nos examens ont donné une impulsion certaine. A preuve, entre autres, le nouveau manuel d'instruction civique genevois, directement inspiré de nos expériences : « Le Département, lit-on dans la préface de cet ouvrage, a désiré avoir un manuel conçu selon des principes nouveaux, ceux qui ont fait leurs preuves dans les examens pédagogiques des recrues ».

Mais le nombre est encore très grand de nos jeunes gens dont les notions d'instruction civique acquises à l'école ont peu ou prou disparu des mémoires, ou n'y subsistent que de façon confuse et surtout abstraite. Combien n'y en a-t-il pas qui ont conservé le souvenir des épithètes très scolaires de « pouvoir législatif » ou de « pouvoir exécutif », par exemple, mais qui restent embarrassés quand il s'agit d'expliquer le rôle successif de ces deux instances dans l'élaboration d'une loi réelle ! Certes, il n'y a pas là de quoi nous alarmer outre mesure ; d'abord parce que l'exercice de la chose publique aura tôt fait de combler les lacunes à ce sujet ; et surtout parce que l'esprit civique est bien moins affaire de savoir que de conscience. Tout de même, ce savoir est une base indispensable pour la culture de cette conscience. Et si l'école le communique par des moyens de plus en plus concrets, il est fort probable que le souvenir en persistera plus durablement que ce n'est actuellement le cas.

Voilà pour les constatations touchant la forme de nos institutions.

Voyons maintenant ce que nos recrues **pensent** de ces institutions : c'est à ce point de vue que nos examens peuvent donner les renseignements les plus précieux pour l'éducation civique scolaire.

Rares sont les conscrits qui ne conviennent pas du bien-fondé de notre système de gouvernement ou du prix de nos libertés démocratiques et de nos droits populaires. Mais on a l'impression que ceux qui en conviennent **n'en avaient pas conscience jusque-là**. Cela leur est comme une révélation. Quand on les amène à se prononcer sur les avantages de la stabilité du Conseil fédéral, par exemple, ou d'une deuxième Chambre « fédéraliste », ou encore du contrôle de l'exécutif par le législatif, ils les réalisent avec une certaine surprise, comme si c'était la première fois qu'ils y prenaient garde. Quand il est question de liberté de presse ou d'opinion, de droit de critique et d'opposition, de liberté et de secret du vote, de droit d'association et de pluralité des partis politiques, ils en admettent spontanément l'utilité et la nécessité, mais ils semblent étonnés qu'on s'y arrête, tellement ces droits de l'homme et du citoyen leur paraissent naturels, et **comme s'ils ne doutaient pas qu'ils soient universellement reconnus et pratiqués**.

Et c'est là une remarque extrêmement importante...

Il convient donc que l'école à tous les degrés — aussi bien secondaire et même supérieur que primaire et complémentaire — donne de plus en plus à la branche « instruction civique » un caractère d'éducation plutôt que de simple information. Assurément, et comme il a déjà été dit, l'information et l'éducation sont inséparables. Mais ceci doit maintenant primer cela. Il faut plus que jamais pénétrer notre jeunesse de la supériorité de notre régime démocratique — perfectible encore et toujours, sur plus d'un point, bien sûr — qui assure au citoyen le maximum de cette liberté dont Alexandre Vinet faisait si justement la condition même de la vie.

Marcel Chantrens, expert du 1er arrondissement.

RÉD. — Comme ces années dernières, notre collègue Chantrens se met à la disposition de ceux qui désireraient lui confier pour un après-midi leur cours d'éducation civique.

M. Chantrens nous prie encore de faire savoir aux instituteurs qui lui ont exprimé le désir de prendre connaissance des travaux écrits des recrues, leurs anciens élèves, que ces travaux sont à leur disposition au Département de l'instruction publique où ils peuvent les consulter.

LE DÉVELOPPEMENT DU CINÉ SCOLAIRE

Introduction

Dans les pays où il existe des autorités centrales en matière d'enseignement (Allemagne, Autriche, Hollande, Belgique, Luxembourg), il a été facile de créer rapidement des Offices nationaux du film d'enseignement et de trouver les fonds nécessaires pour développer ce merveilleux moyen d'enseignement et le rendre accessible à toutes les écoles. De très petites sommes payées pour chaque élève ne tardèrent

pas à constituer des fonds très importants qui permirent à ces pays de créer leur propre production de films d'enseignement. Citons quelques exemples choisis parmi les pays d'une grandeur analogue à celle de la Suisse ; c'est ainsi que de nos jours les Offices du film d'enseignement de Hollande disposent annuellement de 300 000 Gulden et ceux du Luxembourg de 200 000 francs luxembourgeois. Ces fonds permettent à 2166 écoles hollandaises comptant 397 839 élèves d'utiliser le film d'enseignement et à l'Office national luxembourgeois de disposer d'une filmothèque comprenant 320 sujets et 700 copies.

Quelle est la situation en Suisse ? Alors qu'au début le film d'enseignement n'était utilisé que par quelques rares pédagogues qui furent en quelque sorte les pionniers de ce moyen d'enseignement accessoire, il ne tarda pas à se créer certaines communautés d'instituteurs qui se fixèrent un but plus avancé. C'est ainsi que se créèrent successivement à Zurich tout d'abord la « Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Unterrichtskinematographie » (SAFU), adaptée aux possibilités locales, puis à Bâle un groupement qui devint plus tard l'Office cantonal du film d'enseignement et enfin à Berne la Centrale du film scolaire de Berne. Toutes ces institutions purent commencer leur activité grâce à l'enthousiasme et à la collaboration bénévole de quelques rares personnalités. Là où il fut possible de trouver rapidement les premiers moyens financiers nécessaires, des archives furent bientôt créées. Dans les localités par contre où il ne fut pas possible d'obtenir l'aide des pouvoirs publics, il fallut progresser pas à pas en surmontant toutes sortes de difficultés et c'est parce qu'ils étaient soutenus par un optimisme inébranlable et par la conviction de créer une œuvre durable et de valeur, que les pionniers du film d'enseignement persévérèrent malgré tout.

La SAFU eut la chance de pouvoir dès le début et pendant de nombreuses années, régler facilement la question importante des locaux et, grâce au fait que son directeur d'alors occupait également la charge de professeur de photographie à l'Ecole Polytechnique Fédérale, de pouvoir disposer des appareils, dont elle avait absolument besoin. La Centrale du film scolaire de Berne bénéficiait également du fait qu'elle avait été créée par les organes du Cinéma scolaire et populaire suisse. Ces circonstances heureuses permirent de créer assez rapidement, malgré des débuts plus que modestes, des filmothèques grâce auxquelles il fut possible de faire toutes sortes d'expériences et de gagner de nombreuses personnes à la cause du film d'enseignement, cause qui fit un grand pas en avant en 1948 par la création de l'Association suisse des offices du film d'enseignement (ASOFE) en collaboration avec la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique.

1949 marquait un premier pas dans le sens d'une coordination et d'un développement sur le plan national et amena entre autres l'organisation du premier congrès suisse du film d'enseignement qui se tint à Bâle les 25 et 26 novembre 1949. Cette conférence a eu le mérite de reconnaître pour la première fois l'importance qu'il convient de donner au film d'enseignement et l'urgente nécessité qu'il y a d'accorder au film d'enseignement en Suisse également la qualité d'un véritable

moyen d'enseignement, position qu'il occupe dans d'autres pays depuis plus de dix ans déjà ; en d'autres termes il est urgent de combler aussi vite que possible le retard dont souffre notre pays dans ce domaine.

QU'EST-CE QUE L'A.S.O.F.E. ?

L'Association suisse des offices du film d'enseignement (ASOFE) groupe les offices du film d'enseignement de Suisse, pour autant que ceux-ci ne poursuivent pas un but commercial. Le président de l'association est M. Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat, Marin (Neuchâtel). M. Borel occupe en même temps les fonctions de secrétaire de la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique et à ce titre fait la liaison entre les organisations nommées ci-dessus.

Les statuts de l'ASOFE ont été approuvés par la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique. Il en résulte une unification de toutes les dispositions régissant le film d'enseignement en Suisse. La première conséquence de cette unification fut l'établissement de conditions d'adhésion et de location uniques, valables pour tous les cantons. Seuls les cantons qui disposent de leur propre centrale officielle peuvent établir leurs propres dispositions.

Les centrales membres de l'ASOFE sont les suivantes :

1. La Centrale du film scolaire de Berne, rue d'Erlach 21, Berne, président : M. Robert Engel, instituteur, Berne.

La Centrale du film scolaire Berne dessert les cantons suivants : Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Schwyz, Soleure, Tessin, Unterwald, Uri, Valais, Vaud, Zoug.

2. La « Kantonale Lehrfilmstelle Basel-Stadt, Rheinsprung 21, Bâle ; directeur : M. le Dr Eggenberger, Bâle. Cette centrale dessert les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.
3. La « Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Unterrichtskinetographie » (SAFU), Service de location : Universitätstrasse 1, Zurich ; président : M. le Dr George Pool ; secrétariat : Nägelistrasse 3, Zurich 44. La SAFU dessert les cantons d'Argovie, d'Appenzell. de Glaris, des Grisons, de Schaffhouse, de Thurgovie et de Zurich.
4. La « Kant. Lehrfilmstelle St. Gallen » Rosenbergstrasse 16, St-Gall ; directeur : M. le prof. Hans Bösch, St-Gall. Cette centrale dessert le canton de St-Gall.
5. Les « Schulfilmarchiv des Stadt Zürich ». Cette centrale municipale dessert seulement les écoles de la ville de Zurich.

Les membres du corps enseignant qui s'intéressent au film scolaire sont priés de s'adresser à la centrale compétente.

« LES DANSES DES ABEILLES »

Un nouveau film, 2 bobines, 253 m.

Apparemment ce film devrait s'appeler « Le langage des abeilles », mais comme c'est par leurs danses qu'elles se comprennent entre elles, le titre original est donc quand même juste. Les danses des abeilles — le langage des abeilles, tout cela n'est pas nouveau et pourtant ce

film a quelque chose de spécial. En 1946 à Zurich lors de l'assemblée générale de la Société suisse des sciences naturelles, M. K. v. Frisch a fait un exposé sur ses travaux les plus récents au cours duquel il a dit des choses fort surprenantes. Selon lui, il serait possible aux abeilles de communiquer par des danses à leurs compagnes de ruche non seulement la nature et la richesse des sources de nourriture, mais également leur situation et leur éloignement par rapport à la ruche. Nombreux sont ceux qui n'ayant pas pu entendre cet exposé, l'ont lu dans les *Experientia* II, 10, 1946. Depuis, ces expériences ont été confirmées et M. K. v. Frisch les a démontrées dans un film accessible à tous ceux qui s'intéressent à cette question. Que montre le film ? On voit tout d'abord la ruche d'observation et la façon dont les abeilles en train de butiner sont marquées de couleur. Les expériences se suivent pas à pas ; par des prises de vue accélérées, ainsi que par des prises de vue normales on peut observer les danses et se convaincre de l'exactitude des résultats indiqués dans les titres. On montre d'abord la danse en rond. Des danses en rond sont exécutées par les butineuses des environs immédiats ; leurs sources de nourriture ne se trouvent pas à plus de 50 m. de la ruche. Pour une grande distance la ronde s'accompagne de frétillements de l'abdomen. De très bons dessins animés exposant schématiquement le genre des danses, introduisent les prises de vues naturelles. Finalement un croquis fait ressortir la relation qu'il y a entre la situation de la ruche, de la source de nourriture et du soleil d'une part et la direction des danses frétilantes d'autre part. Une concordance, facilement contrôlable, existe entre les données du croquis et les observations faites dans les prises de vues qui lui succèdent. Enfin on montre encore comment le rythme de la danse frétilante renseigne sur la distance de la source de nourriture. Pour les élèves plus avancés, les résultats d'autres recherches peuvent être indiqués, tels ceux qu'a publiés le professeur dans les *Experientia* V, 4, 1949 et qui démontrent l'importance particulière du soleil comme indicateur de direction.

Dans son exposé, cité plus haut, le professeur v. Frisch disait entre autres : « Ce que je viens de vous dire concernant l'indication des distances et des directions peut vous paraître fantastique. Je ne vous l'aurais pas rapporté si je n'avais pas été absolument certain de pouvoir devant ma ruche convaincre tout incrédule de la vérité de mon affirmation ». Comme nous n'avons la possibilité que dans quelques écoles seulement de montrer ces expériences dans la réalité, tous ceux qui sont appelés à parler en classe sur ce sujet seront certainement très heureux d'apprendre qu'il est dès maintenant possible de les montrer au moyen d'un film.

Le film se trouve à la Centrale du film scolaire sous le numéro 226. Il est adapté pour les écoles moyennes et professionnelles, spécialement pour les écoles d'agriculture où l'on enseigne la possibilité d'augmenter le rendement par le dressage des abeilles.

Les filles autant que les garçons sont ravies de recevoir « L'Ecolier Romand ». Elles participent nombreuses aux concours. Combien y a-t-il d'abonnées dans votre classe ?

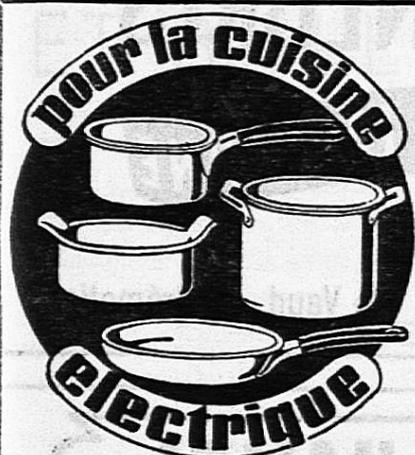
MUTUELLE

VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

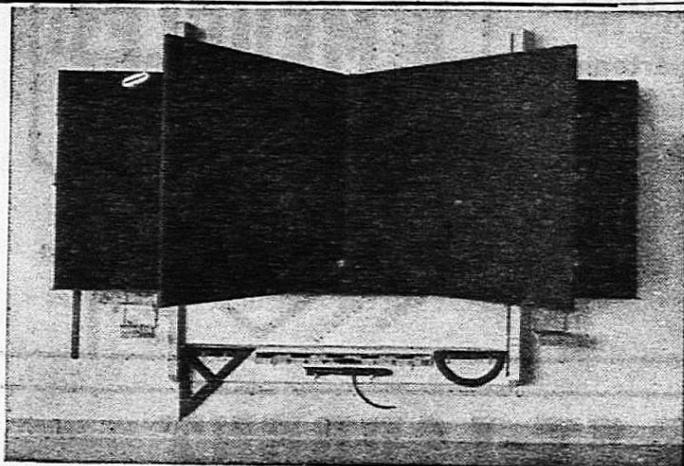
Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**



J. Schmid
Ferronnerie
Bienne

Tricotages
et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE



Hunziker Söhne
THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

L'Application des méthodes actives

à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

**Ils se marièrent,
eurent beaucoup d'enfants...**

et vécurent heureux dans cet appartement
sympathique et confortable, meublé avec
soins par les Grands Magasins ➔

Depuis 33 ans
Succès par la qualité
Prix toujours modérés



PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons-9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie **Corbaz S.A.**, Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

FILMS

D'ENSEIGNEMENT

LAROUSSE

Les Maîtres donneront le maximum de vie et d'efficacité à leurs cours s'ils emploient les films et appareils Larousse pour projection fixe, **même en salle claire**. Plus de 350 films parus.

Demandez catalogue et démonstration à l'agent exclusif pour la Suisse

LIBRAIRIE MELISA

Messageries du Livre S. A.

3, avenue du Théâtre - Tél. 22 36 09

LAUSANNE

MENUISERIE CUENDET

Mobiliers scolaires et Agencements de classes en tous genres
et aux meilleures conditions

BOIS - GENTIL **LAUSANNE** - TÉLÉPHONE **24 10 03**

Le couturier de la confection
pour Dames et Messieurs...

L'ENFANT PRODIGUE

MARX PL. ST-LAURENT LAUSANNE